

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1059

25 mai 2009

### SOMMAIRE

Al Jinane SA .....	50807	NobisLux Sicav .....	50795
Andrea S.A. ....	50789	Nori S.A. ....	50790
Arcobaleno Fund .....	50796	Opra Consulting S.A. ....	50807
Assenagon Primus .....	50801	Perfeus S.A. ....	50803
AYM .....	50807	Perfeus S.A. ....	50802
Betxtrade S.A. ....	50830	Petercam Moneta .....	50786
Costasur S.A. ....	50788	Portfolio Multi-Manager Fund .....	50787
C.P.F. Investissements S.A. ....	50786	Pro Investissements Management S.A., SPF .....	50805
Deka Immobilien Luxembourg S.A. ....	50801	Rainbow .....	50804
Deka Immobilien Luxembourg S.A. ....	50804	Ranger .....	50800
Edi7 .....	50806	Rentenstrategie MultiManager OP .....	50801
EFG FP .....	50801	Second Euro Industrial Unna S.à r.l. ....	50832
Enterprise .....	50800	Selecta .....	50801
Eurizon Capital Corporate Fund .....	50805	Seven World Travellers Card S.A. ....	50793
Europarc Dreilinden A2 S.A. ....	50806	Shamrock .....	50800
Europarc Dreilinden A3 S.A. ....	50806	Sherbrooke Holdings S.à r.l. ....	50832
F.A.M. Fund .....	50790	Société Maria Rheinsheim .....	50786
Floral S.A. ....	50791	Société Walser des Eaux S.A. ....	50808
Green Bear S.A. ....	50794	Socofigest Investment .....	50788
Green Bear S.A. ....	50793	Sofichem S.A. ....	50807
Greisendall Holding S.A. ....	50831	Somer SA .....	50804
Hanibat S.A. ....	50806	SWC Overseas S.A. ....	50831
Hermina Holding S.A. ....	50787	Tasmania Luxembourg S.à r.l. ....	50808
Immobilière des Sables S.A. ....	50787	UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015) II .....	50802
Ingrema .....	50795	UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015) II .....	50802
Investec Global Strategy Fund .....	50791	UniGarant: Europa (2016) .....	50802
Investec Global Strategy Fund .....	50789	UniGarant: Europa (2016) .....	50803
Iscandar S.A. ....	50797	Universal Invest .....	50797
J. Van Breda Beheersfonds .....	50788	Velsheda .....	50805
KB Lux Special Opportunities Fund .....	50796	Weetamoe .....	50804
Kempen International Funds .....	50809	Whirlwind .....	50804
Lony Finance & Investment S.A. ....	50830	Witex Floor S.A. ....	50803
Malaga S.à r.l. ....	50803		
Melkmina S.A. ....	50793		
Möller Beheer S.A. ....	50796		

**Petercam Moneta, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 33.352.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV PETERCAM MONETA à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui se tiendra le 12 juin 2009 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale de la SICAV en «PETERCAM HORIZON L»
2. Refonte des statuts.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009060258/7/19.

---

**Société Maria Rheinsheim, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 306.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

laquelle se tiendra à Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse, Bloc G, salle de réunions (Service de Presse) du 1<sup>er</sup> étage, le mercredi 3 juin 2009 à 18.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2008.
3. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

Georges PIERRET

*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009055459/18.

---

**C.P.F. Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 107.579.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu vendredi 05 juin 2009 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009058181/1267/16.

---

**Portfolio Multi-Manager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 46.872.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 15 juin 2009 à 14 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2009
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 2009
4. Election des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises
5. Divers.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège de la Banque Delen à Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009060256/755/20.

---

**Hermina Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 6.611.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mercredi 03 juin 2009 à 16:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009058183/1267/16.

---

**Immobilière des Sables S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 86.289.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi 02 juin 2009 à 09:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009058184/1267/17.

---

**J. Van Breda Beheersfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.971.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *15 juin 2009* à 15 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2009
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 2009
4. Election des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises
5. Divers.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège de la Banque Delen à Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009060257/755/20.

---

**Socofigest Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 72.043.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu jeudi *4 juin 2009* à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009058099/1267/17.

---

**Costasur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 110.056.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mercredi *03 juin 2009* à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009058179/1267/16.

---

**Andrea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 114.454.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mardi 2 juin 2009 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009058178/1267/16.

**Investec Global Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.420.

Shareholders are hereby invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders, which will be held on 11 June 2009 at 4:00 pm at the offices of Arendt & Medernach, 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor (Resolution 1);
2. Approval of the statement of assets and liabilities, statement of operations as of December 31, 2008 and allocation of the net profits (Resolution 2);
3. Discharge to be granted to the Directors for the fiscal year ended December 31, 2008 (Resolution 3);
4. Re-election of Hendrik Jacobus du Toit to the Board of Directors who resigns in accordance with the articles of incorporation but is eligible for re-election until the annual general meeting to be held in 2010 (Resolution 4);
5. Re-election of Nigel Williams to the Board of Directors who resigns in accordance with the articles of incorporation but is eligible for re-election until the annual general meeting to be held in 2010 (Resolution 5);
6. Re-election of Michael Edward Charles Ryder Richardson to the Board of Directors who resigns in accordance with the articles of incorporation but is eligible for re-election until the annual general meeting to be held in 2010 (Resolution 6);
7. Re-election of Claude Niedner to the Board of Directors who resigns in accordance with the articles of incorporation but is eligible for re-election until the annual general meeting to be held in 2010 (Resolution 7);
8. Re-election of Grant David Cameron to the Board of Directors who resigns in accordance with the articles of incorporation but is eligible for re-election until the annual general meeting to be held in 2010 (Resolution 8);
9. Re-election of Kim Mary McFarland to the Board of Directors who resigns in accordance with the articles of incorporation but is eligible for re-election until the annual general meeting to be held in 2010 (Resolution 9);
10. Appointment of Gregory David Cremen to the Board of Directors until the annual general meeting to be held in 2010 (Resolution 10);
11. Appointment of John Conrad Green to the Board of Directors until the annual general meeting to be held in 2010 (Resolution 11);
12. To fix the Directors' remuneration of US\$200,000 for the forthcoming year (Resolution 12);
13. Re-election of KPMG S.à r.l. as Independent Auditor of the Company and for the Directors to fix their remuneration in accordance with market practice in Luxembourg (Resolution 13);
14. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Please be advised that only shareholders of record by 4 p.m. on 9 June 2009 may be entitled to vote at this meeting.

Should you not be able to attend this meeting, kindly date, sign and return the form of proxy which can be obtained at the registered office of the Fund or be downloaded from

<http://www.investecassetmanagement.com/GSFinfo>

or for Hong Kong investors:

<http://www.investecfunds.com.hk/english/news>

or for Taiwan investors:

<http://www.investecfunds.com.tw>

by fax and by mail by 4 p.m. on 9 June 2009 to the attention of Mr Jean-Baptiste Simba, 49, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number (+352) 464 010 413.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2009059861/250/50.

---

**Nori S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 94.326.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi *02 juin 2009* à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009058191/1267/17.

---

**F.A.M. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.491.

Le rapport annuel de F.A.M. Fund (ci-après «la Société») n'ayant pas été disponible pour l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 19 janvier 2009, le président a décidé de reporter la réunion à une date ultérieure. Le rapport étant maintenant disponible, les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

de la Société qui aura lieu le mercredi *10 juin 2009* à 10h00, au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2008
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008
4. Affectation des résultats
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2008
6. Nominations statutaires
7. Divers.

Pour tenir valablement l'Assemblée Générale Annuelle, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Les actionnaires sont convoqués à une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de F.A.M. Fund (ci-après «la Société») qui se tiendra au siège social de la Société, le *10 juin 2009* à 14.00 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et liquidation volontaire de la Société
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
3. Décision de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de la Société

4. Nomination de Deloitte (auditeur de la Société) en tant que réviseur à la liquidation
5. Divers.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital de la Société est représentée. Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée seront adoptées si elles réunissent les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée en date du 13 juillet 2009 à 14.00 heures ou à toute autre date décidée par un administrateur avec le même ordre du jour. La seconde Assemblée délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires seront admis à ces Assemblées sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant l'assemblée, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

Les actionnaires qui ne pourront pas assister à ces Assemblées peuvent librement se faire représenter en renvoyant la procuration dont le formulaire est disponible sur demande au siège social de la Société. Les procurations dûment complétées et signées doivent être envoyées au plus tard le 09 juin 2009 à 14.00 heures.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009060260/755/44.

**Floral S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 139.536.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mardi 2 juin 2009 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009055457/9542/15.

**Investec Global Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.420.

Notice is hereby given that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company will be held at Arendt & Medernach, 14, rue Erasme in L-1468 Luxembourg on 11 June 2009 at 3.00 p.m. (Central European Time) before a notary for the purpose of considering and, if thought fit, passing resolutions with effect as of 11 June 2009 in relation to the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of article 7.5.1 of the Articles of Incorporation.  
The existing article 7.5.1 shall be replaced by the following:  
"The issue price so determined shall be payable at a date as determined by the Directors in their discretion and specified in the Prospectus."
2. Amendment of article 8.2 of the Articles of Incorporation.  
The existing article 8.2 shall be replaced by the following:  
"Subject to the provisions of Article 12 hereof, the redemption price per Share shall be paid within such period as may be determined by the Directors in their discretion from time to time, provided that such instruments for redemption as may be required by the Directors have been received, and is in a form which is satisfactory to the Company. The proceeds of any redemption effected in relation to a prior subscription may be delayed for a period of time as determined by the Directors and specified in the Prospectus to assure that the Sub-Funds tendered for such subscription have cleared."
3. Amendment of article 11.1 of the Articles of Incorporation.  
The existing article 11.1 shall be replaced by the following:



"The net asset value per Share of each Class shall be expressed in the reference currency (as defined in the Prospectus) of the relevant Class concerned and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to each Class, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, at any such Valuation Date, by the number of Shares in the relevant Class then outstanding and rounding the resultant sum to the number of decimal places specified in the Prospectus, in accordance with the valuation rules set forth below. If, since the time of determination of the net asset value, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to a Class are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation. In such a case, instructions for subscription, redemption or conversion of Shares shall be executed on the basis of the second net asset value calculation."

4. Amendment of article 11.2.1.10 of the Articles of Incorporation.

The following paragraph shall be added to article 11.2.1.10:

"To the extent that the Directors consider that it is in the best interests of the Company, given the prevailing market conditions and the level of subscriptions or redemptions requested by Shareholders in relation to the size of any Sub-Fund, an adjustment, as determined by the Directors at their discretion, may be reflected in the Net Asset Value of the Sub-Fund for such sum as may represent the percentage estimate of costs and expenses which may be incurred by the relevant Sub-Fund under such conditions."

5. Amendment of article 14.1 of the Articles of Incorporation.

The first word of the second sentence of article 14.1 "It" shall be replaced by "They".\*

6. Amendment of article 18 paragraph 4 of the Articles of Incorporation.

The existing article 18 paragraph 4 shall be deleted and replaced by the following:

"Unless otherwise specified in the prospectus, no Sub-Fund may invest in aggregate more than 10 % of its net assets in the units of other single UCITS or other UCIs".

7. Miscellaneous.

The quorum requirement for these items is at least 50% of the issued share capital of the Company and this item must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the Meeting.

\*\*\*

If this Meeting cannot adopt the resolutions on the basis that there is not a quorum of shareholders of the Investec Global Strategy Fund in person or by proxy, a second Meeting will be convened to take place at Arendt & Medernach, 14, rue Erasme in L-1468 Luxembourg on 13 July 2009 at 3.00 p.m. (Central European Time).

*By order of the Board*

Investec Global Strategy Fund

*Secretary*

Note

(1) A shareholder entitled to attend and vote at the above Meeting is entitled to appoint one or more proxies to attend and, on a poll, to vote instead of him. The proxy need not be a shareholder in the Company. The instrument appointing a proxy and the power of attorney or other authority (if any) under which it is signed or a notarially certified copy of such power of attorney, in order to be valid, must be deposited at the registered office of the Company by 3 p.m. on 9 June 2009 before the time appointed for holding the Meeting.

Please be advised that only shareholders of record by 3 p.m. on 9 June 2009 may be entitled to vote at this meeting.

(2) A form of proxy for use at the Extraordinary General Meeting and which will remain valid for any adjournment thereof as well as for a reconvened Extraordinary General Meeting in case the quorum requirements are not met can be obtained at the registered office of the Company or downloaded from:

<http://www.investecassetmanagement.com/GSFinfo>

or for Hong Kong investors:

<http://www.investecfunds.com.hk/english/news>

or for Taiwan investors:

<http://www.investecfunds.com.tw>

(3) The quorum necessary for the above Meeting shall be holders present or represented by proxy holding 50% of the issued capital of the Company.

(4) If a quorum is not present within half an hour after the time appointed for the commencement of the Meeting, it will be reconvened at 3.00 p.m. (Central European Time) on 13 July 2009 and will be held at Arendt & Medernach, 14, rue Erasme in Luxembourg. Shareholders will receive a further notice of such reconvened meeting. There are no quorum requirements for such reconvened meeting.

(5) Once passed by the requisite majority, the resolutions will be binding on all shareholders, irrespective of how or whether they voted.

Référence de publication: 2009059860/250/82.



**Seven World Travellers Card S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.046.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi 2 juin 2009 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009058192/1267/15.

**Melkmina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 124.813.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mercredi 03 juin 2009 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009058187/1267/16.

**Green Bear S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 2009 à 11.00 heures au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»;
3. Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Les résolutions pour être valables devront réunir la majorité au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés. Néanmoins, le changement de nationalité de la société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.»;

4. Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg-Ville, au lieu du siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»;
5. Changements au sein de la composition du Conseil d'administration;
6. Communication par la direction financière de la société de l'état de finalisation des états financiers pour l'année sociale 2008 de la société.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, qu'il soit actionnaire ou non, une action donnant droit à une voix, pour autant que la qualité d'actionnaire soit justifiée.

Les représentations ou votes par procuration ne pourront être pris en compte que si les pouvoirs sont parvenus au siège social de la société au plus tard la veille de la date de l'assemblée générale extraordinaire, accompagnés des justificatifs originaux de la qualité d'actionnaire (titre au porteur, certificat d'inscription nominative).

La présente publication remplace et annule la publication effectuée le 4 mai 2009 et le 13 mai 2009 qui prévoyait la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 22 mai 2009 à 10.00 heures au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009056915/9766/51.

---

**Green Bear S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 2009 à 10.00 heures au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du capital social
  - a) Réduction du capital social à concurrence de 6.707.740,- EUR pour le ramener de son montant actuel de 10.319.600,- EUR à 3.611.860,- EUR par réduction de la valeur nominale des 103.196 actions existantes d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune;
  - b) Absorption à concurrence de 6.707.740,- EUR d'une partie de la perte provisoire estimée au 31 décembre 2008;
  - c) Fixation de la valeur nominale des actions à 35,- EUR;
  - d) Augmentation du capital social à concurrence de 155.575,- EUR pour l'augmenter de son montant actuel de 3.611.860,- EUR à 3.767.435,- EUR par émission de 4.445 actions à valeur nominale de 35,- EUR et de 44.450,- EUR en prime d'émission, la prime d'émission étant fixée à 10,- EUR par action afin de refléter l'évaluation réalisée par le réviseur à 45,- EUR par action. L'émission des 4.445 actions à valeur nominale de 35,- EUR et le montant de la prime d'émission de 44.450,- EUR étant la contrepartie de l'apport au capital social de la société Green Bear S.A. de créances pour un montant total de 200.025,- EUR détenues sur la société Green Bear S.A. avec abandon des intérêts courus, et composées comme telles:
    - Créance de 80.010,- EUR de la société OTT & Co S.A.;
    - Créance de 60.030,- EUR de la société Bears & Sons S.A.;
    - Créance de 59.985,- EUR de la société Teckel Investments International Ltd.
  - e) Augmentation du capital social à concurrence de 155.575,- EUR pour l'augmenter de son montant actuel de 3.767.435,- EUR à 3.923.010,- EUR par émission de 4.445 actions à valeur nominale de 35,- EUR et de 44.450,- EUR en prime d'émission, la prime d'émission étant fixée à 10,- EUR par action afin de refléter l'évaluation réalisée par le réviseur à 45,- EUR par action. L'émission des 4.445 actions à valeur nominale de 35,- EUR et le montant de la prime d'émission de 44.450,- EUR étant la contrepartie de l'apport au capital social de la société Green Bear S.A.

de la créance pour un montant total de 200.025,- EUR détenue par la société Planet Mod sur la société Green Bear S.A. avec abandon des intérêts courus;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
3. Réduction de la prime d'émission à concurrence de 11.041.972,- EUR et conversion corrélative en emprunt subordonné des actionnaires du remboursement de la prime d'émission de 11.041.972,- EUR proportionnellement au nombre d'actions détenues dans la société Green Bear S.A. par les actionnaires;
4. Emission gratuite de bons de souscription d'actions de la société Green Bear S.A.:  
- La société OTT & Co. S.A. bénéficie de l'émission gratuite de 12.400 bons de souscription d'actions permettant chacun de souscrire à une action de la société Green Bear S.A. sur la base d'un prix d'exercice de 150,- EUR par actions à émettre. Ces bons sont exerçables à tout moment jusqu'au 3 juin 2014, date d'échéance.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, qu'il soit actionnaire ou non, une action donnant droit à une voix, pour autant que la qualité d'actionnaire soit justifiée.

Les représentations ou votes par procuration ne pourront être pris en compte que si les pouvoirs sont parvenus au siège social de la société au plus tard la veille de la date de l'assemblée générale extraordinaire, accompagnés des justificatifs originaux de la qualité d'actionnaire (titre au porteur, certificat d'inscription nominative).

La présente publication remplace et annule la publication effectuée le 4 mai 2009 et le 13 mai 2009 qui prévoyait la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 22 mai 2009 à 10.00 heures au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009056914/9766/51.

---

**Ingrema, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 53.274.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi *02 juin 2009* à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009058185/1267/16.

---

**NobisLux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 41.379.

Der Verwaltungsrat der NobisLux SICAV ("Sicav") hat beschlossen, am *3. Juni 2009* um 11.00 Uhr in 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach eine

**AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG**

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

*Tagesordnung:*

1. Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung sowie des Quorums zur Einberufung
2. Entsprechende Änderung des Artikel 23 der Gesellschaftssatzung: "Die Generalversammlung tritt auf Einladung des Verwaltungsrates zusammen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftsvermögens repräsentieren, zusammentreten. Die jährliche Generalversammlung wird im Einklang mit den Bestimmungen des Luxemburger Rechts an einem in der Einladung angegebenen Ort am ersten Mittwoch des Monats Dezember um 11:00 Uhr (Luxemburger Zeit) abgehalten."
3. Änderung der Ausschüttungspolitik
4. Entsprechende Änderung des Artikel 27 der Gesellschaftssatzung
5. Änderung der Berechnung des Anteilwertes
6. Entsprechende Änderung des Art. 11 Abs. I. (8) (g) der Gesellschaftssatzung
7. Verschiedenes.

Der Satzungsentwurf kann von den Aktionären der Sicav am Gesellschaftssitz angefordert werden. Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Aktionäre stimmberechtigt, welche ihre Aktien bei der depotführenden Stelle hinsichtlich der außerordentlichen Gesellschafterversammlung mindestens 5 Tage vor der außerordentlichen Gesellschafterversammlung hinterlegt haben. Der Beleg betreffend die Hinterlegung der Aktien muss von jedem Aktionär erbracht werden.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50% der ausgegebenen Aktien sowie eine Zweidrittelmehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien.

Munsbach/Luxemburg, im Mai 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009057271/2501/32.

---

**Möller Beheer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 97.718.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi *02 juin 2009* à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009058190/1267/16.

---

**Arcobaleno Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.352.

The shareholders are hereby invited to attend the

**SECOND ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office on *June 9, 2009* at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the board of directors and the independent auditor
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2008 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the directors
4. Discharge to be granted to the conducting officers of the management company
5. Statutory appointments
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the SICAV.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares one working day before the date of the assembly with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2009054463/755/21.

---

**KB Lux Special Opportunities Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 64.347.

Les actionnaires sont invités à assister à

### L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2009 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur au plus tard un jour ouvrable avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009058170/755/20.

---

### **Universal Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.025.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav UNIVERSAL INVEST à

#### L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 3 juin 2009 à 14 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2009
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 2009
4. Elections des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises
5. Divers.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège de la Banque Delen à Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009058175/755/20.

---

### **Iscandar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 73.772.

---

L'an deux mil neuf, le onze mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ISCANDAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la Section B et le numéro 73.772,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C n° 254 du 4 avril 2000, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 13 mars 2009, en voie de publication au Mémorial C n° 613 du 15 juin 2004.

au capital social de EUR 145.338.612,07 (CENT QUARANTE-CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE-HUIT MILLE SIX CENT DOUZE EUROS SEPT CENTS), représenté par 27.322.853 (VINGT-SEPT MILLIONS TROIS CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-TROIS) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Mme Emanuela CORVASCE, employée, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Cristobalina MORON, employée, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Rossana DI PINTO, employée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit :

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne ;
2. Modification de la dénomination et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne ;
3. Approbation d'une situation comptable intérimaire à la veille de la tenue de l'Assemblée appelée à se prononcer sur le présent ordre du jour ;
4. Nominations statutaires;
5. Délégation de pouvoirs ;
6. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-40122 Bologna, via San Rocco n° 5, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à I-40122 Bologna, via San Rocco n° 5,

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conforme à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide :

- de changer la dénomination de «ISCANDAR S.A.» en «ISIS S.p.A.»,
- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 mars 2050,
- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante :

#### « Art. 4- Oggetto

La società ha per oggetto l'esercizio delle seguenti attività, non nei confronti del pubblico:

- l'assunzione di partecipazioni ed interessenze in altre società, in enti, consorzi, associazioni con o senza personalità giuridica sia nazionali che esteri;
- il coordinamento tecnico e finanziario dei soggetti nei quali partecipa, e/o comunque appartenenti allo stesso gruppo, nonché il loro finanziamento sotto qualsiasi forma;
- la compravendita, il possesso, la gestione per proprio conto di titoli pubblici e privati nonché di azioni e di quote di società, il compimento per proprio conto di operazioni di acquisto e di vendita presso le Borse di titoli quotati;
- l'acquisto, la vendita, la permuta, la locazione non finanziaria, la gestione di beni immobili in genere, sia urbani che rustici;
- la prestazione di servizi di consulenza in materia di struttura finanziaria, di strategia industriale e di questioni connesse, di acquisizioni e concentrazioni di imprese; il tutto con esclusione di qualsiasi attività riservata agli iscritti in albi professionali previsti dal D.Lgs. 58/98.

La società, ai fini del conseguimento dell'oggetto sociale, può inoltre compiere tutte le operazioni, sempreché non esercitate nei confronti del pubblico, l'organo amministrativo riterrà necessarie o comunque utili al conseguimento degli scopi sociali, anche assumendo obbligazioni, prestando fidejussioni anche nell'interesse di terzi e concedendo ipoteche per le operazioni creditizie che si rendessero a tal fine necessarie od opportune.

Sono tassativamente escluse le attività di raccolta di risparmio tra il pubblico, la sollecitazione del pubblico risparmio e tutte le attività riservate per legge a soggetti appositamente abilitati »

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe. Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

#### TROISIEME RESOLUTION

Après la présentation des comptes intérimaires de la société clos au 8 mai 2009, l'assemblée les a approuvés. Ces comptes, tels qu'approuvés par l'assemblée, sont joints en annexe.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée consent aux administrateurs et au Commissaire en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer en conformité avec la loi italienne, 2 administrateurs pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes à clore le 31/3/2010 savoir :

- Isabella Seragnoli, née à Bologna (I), le 23 décembre 1945, demeurant au 6, Via Armando Quadri à I-Bologna, codice fiscale italien Cf. SRGSL45T63A944W

- Maurizio Petta, né a Pozzilli (IS) le 4 septembre 1956, demeurant à I-Bologna, Via Armando Quadri n.6, codice fiscale italien Cf. PTTMRZ56P04G954X.

L'assemblée décide que, conformément aux dispositions de l'article 2389 du Code Civil italien, les administrateurs n'ont droit qu'au remboursement des frais en relation avec leur mandat d'administrateur.

L'assemblée décide encore, en conformité avec la législation italienne et l'article 26 des statuts en langue italienne, de nommer pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, un Collège des Commissaires, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes à clôturer le 31 mars 2012 à tenir en 2012, (Collegio sindacale) composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié le contrôle comptable de la société,

et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, au tarif minimum prévu par l'actuel barème applicable aux « Dottori Commercialisti ».

Sont nommés membres du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

Président du «Collegio Sindacale»

Antonio Fanti, nato a Bologna il 20 giugno 1945, ivi residente in

Via Grabinski n.2 - Cf. FNTNTN45H20A944S. Presidente del Collegio Sindacale, inscrit au «Registro dei Revisori Contabili»;

Membre titulaire

Viviana Selleri, nata a Bologna il 17 maggio 1965, residente a Casalecchio di Reno (BO) in Via Volta n.5 - Cf. SLLVYN65E57A944A. Sindaco Effettivo, inscrit au "Registro dei Revisori Contabili";

Membre titulaire

Daniela Saponi, nata a Bologna il 31 agosto 1973, ivi residente in Via Indipendenza, 35 - Cf. SPRDNL73M71A944S. Sindaco Effettivo, inscrit au «Registro dei Revisori Contabili»;

Membre suppléant

Lorena Calzolari, nata a Bologna il 27 dicembre 1957, residente a Sasso Marconi (Bo) in via F. Albani, 7 - Cf. CLZLRN57T67A944G. Sindaco Supplente, inscrit au «Registro dei Revisori Contabili»;

Membre suppléant

Mauro Corticelli, nato a Bologna il 28 luglio 1955, ivi residente in Via Vallescura, 19 - Cf. CRTMRA55L28A944D. Sindaco Supplente, inscrit au «Registro dei Revisori Contabili".

#### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer Monsieur Luca Checchinato né le 6 décembre 1960 à San Bellino et demeurant au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, prénommé,

afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société



Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Bologna.

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises de Bologna (I) jusqu'au 11 juillet 2009.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution aux 2 susdits administrateurs, agissant chacun sous leur signature individuelle, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie.

#### DECLARATION PRO FISCO

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

#### CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

#### FRAIS

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 6.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. CORVASCE, C. MORON, R. DI PINTO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 15 mai 2009, LAC/2009/18914. - Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009060163/208/159.

(090073783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

#### **Enterprise, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Le règlement de gestion du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Enterprise a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009059851/10.

(090066816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

#### **Ranger, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Le règlement de gestion du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Ranger a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009059852/10.

(090066814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

#### **Shamrock, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Le règlement de gestion du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Shamrock a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009059853/10.

(090066812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

#### **EFG FP, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion - Verwaltungsreglement, a été déposé au Registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Assenagon Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058535/9.

(090066332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

---

#### **Deka Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 131.651.

*Auszug aus dem Protokoll  
der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre am 04.05.2009*

Es wird beschlossen, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr vom 01.01.2009 bis 31.12.2009 zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Mai 2009.

Deka Immobilien Luxembourg S.A.

Wolfgang Dürr / Patrick Weydert

Référence de publication: 2009056616/15.

(090067946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

#### **Selecta, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement Selecta a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009059855/10.

(090066779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

#### **Rentenstrategie MultiManager OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion modifié au 22 mai 2009 a été déposée au Registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009059856/10.

(090070223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

#### **Assenagon Primus, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Le Bilan (Verwaltungsreglement), a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Assenagon Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009053297/8.

(090063683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

---

**Perfeus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 127.551.

—  
*Auszug aus dem Protokoll  
der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre am 04.05.2009*

Es wird beschlossen, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, zum Kommissar für das Geschäftsjahr vom 01.01.2009 bis 31.12.2009 zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Mai 2009.

Perfeus S.A.

Patrick Weydert / Gerd Kiefer

Référence de publication: 2009056620/15.

(090067915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015) II, Fonds Commun de Placement.**

—  
Das Verwaltungsreglement des UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015) II, welches am 16. März 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. März 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009047255/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02008. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015) II, Fonds Commun de Placement.**

—  
Das Sonderreglement des UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015) II, welches am 16. März 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. März 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009047256/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01998. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**UniGarant: Europa (2016), Fonds Commun de Placement.**

—  
Das Sonderreglement des UniGarant: Europa (2016), welches am 16. März 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. März 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009047257/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02541. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

---

**UniGarant: Europa (2016), Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des UniGarant: Europa (2016), welches am 16. März 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. März 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009047258/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02541. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Perfeus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.551.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.05.2008.

Patrick Weydert / Gerd Kiefer.

Référence de publication: 2009056618/10.

(090067920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

**Malaga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 132.527.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique en date du 20 avril 2009, que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au siège de la société, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat pour une durée illimitée, en remplacement de Mademoiselle Candice De Boni, démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

MALAGA S.A.R.L.

Patrick Meunier

Gérant

Référence de publication: 2009059510/16.

(090068598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Witex Floor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 42.114.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour WITEX FLOOR S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009059243/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08898. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Deka Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 131.651.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Wolfgang Dürr / Patrick Weydert.

Référence de publication: 2009056635/10.

(090065969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

---

**Whirlwind, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Le règlement de gestion du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Whirlwind a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009059857/10.

(090066798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Rainbow, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Le règlement de gestion du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Rainbow a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009059858/10.

(090066796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Weetamoe, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Le règlement de gestion du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Weetamoe a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009059859/10.

(090066802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Somer SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 113.955.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Signature

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2009058786/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

### **Eurizon Capital Corporate Fund, Fonds Commun de Placement.**

---

Le Règlement de Gestion du fonds commun de placement de droit luxembourgeois à compartiments multiples, EURIZON CAPITAL CORPORATE FUND, signé par la société de gestion EURIZON CAPITAL S.A. avec siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, n. RC B 28.536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2009057798/13.

(090066732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

### **Velsheda, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

---

Le règlement de gestion du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Velsheda a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009059854/10.

(090066806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

### **Pro Investissements Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.797.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 23 avril 2009:*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2013.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting, R.C.S. Luxembourg B 102.188, avec siège à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

PRO INVESTISSEMENTS MANAGEMENT S.A., SPF

Signature

Référence de publication: 2009058505/31.

(090067945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**Europarc Dreilinden A3 S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 120.724.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège de votre société jusqu'à ce jour établi en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2009.

Pour faire valoir ce que de droit  
Me Alain LORANG

Référence de publication: 2009058379/1268/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

**Europarc Dreilinden A2 S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 120.723.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège de votre société jusqu'à ce jour établi en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2009.

Pour faire valoir ce que de droit  
Me Alain LORANG

Référence de publication: 2009058380/1268/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

**Hanibat S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 59.788.

La société Fiduciaire de Trèves S.C. a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société HANIBAT S.A., 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, R.C.S. B no 59.788.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.  
*Agent domiciliaire*  
Signature

Référence de publication: 2009058383/13.

(090068226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

**Edi7, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 132.197.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2009058792/1488/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07029. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.



**AYM, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 114.042.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Signature  
*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2009058789/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Al Jinane SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 113.987.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Signature  
*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2009058790/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Sofichem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 88.652.

Le bilan au 31 juillet 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Signature  
*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2009058791/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Opra Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 47, rue du Nord.  
R.C.S. Luxembourg B 113.525.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2009058793/12.

(090069140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Société Walsler des Eaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.108.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 28 avril 2009:*

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de leur poste d'administrateur, avec effet au 28 avril 2009, de:
  - Monsieur Stéphane Weyders demeurant au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
  - Monsieur Steve van den Broek demeurant au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
- 2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:
  - Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
  - Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- 3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2012.
- 4) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste de commissaire aux comptes, avec effet au 28 avril 2009, de I.C.A. (International Consulting & Auditing) S.A., ayant son siège social, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles.
- 5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 28 avril 2009, de Revisora S.A., RCS Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.
- 6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIÉTÉ WALSER DES EAUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058507/34.

(090067930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**Tasmania Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 9.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.115.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 26 avril 2009*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 26 avril 2009 qu'il a été décidé de réélire, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des associés de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2009, aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur Jamie NELSON, résidant professionnellement au Springs 11, Street 2, Villa 17, Dubaï, Emirats Arabes Unis;
- Monsieur Anand KRISHNAN, résidant professionnellement au 3, Villa on Plot 97, Jumeirah, Dubaï, Emirats Arabes Unis;
- Monsieur Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009059514/20.

(090068709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Kempen International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.018.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-eight day of April.

Before us M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Kempen Capital Management N.V., a company organised under the laws of The Netherlands, having its registered office at Beethovenstraat 300, 1077 WZ, Amsterdam, The Netherlands, represented by M<sup>e</sup> Joachim Cour, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 April, 2009.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it intends to incorporate in Luxembourg:

**Art. 1.** There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of "KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS" (the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an undetermined period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the article of incorporation of the Company (the "Articles"), as prescribed in Article 29 hereof.

**Art. 3.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to in article 41 (1) of the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment, as amended (the "2002 Law"), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by the law, it may be transferred within any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the board of directors (the "Board"). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof. The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by the 2002 Law.

The Board is authorized without limitation to issue further shares to be fully paid at any time at the Net Asset Value per share determined in accordance with Article 23 hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

Such shares may, as the Board shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article 3 hereof in securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the Board shall from time to time determine in respect of each class of shares.

The Board may further decide to create within each class of shares two or more sub-classes whose assets will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the class concerned but where a specific sales and redemption charge structure or hedging policy, or other distinctive feature, is applied to each sub-class. If sub-classes are created, references to "classes" in these Articles should, where appropriate, be construed as references to such "sub-classes".

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in Euro be translated into Euro and the capital shall be the total net assets of all the classes.

**Art. 6.** The Company may elect to issue shares in both registered or bearer form. In the case of registered shares, unless the Board decides to issue share certificates, each shareholder will receive a confirmation of his shareholding.

If bearer shares are issued, certificates will be issued in such denominations as the Board shall decide. If a bearer shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations, he will be charged the cost of such exchange. If a registered shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder. Share certificates shall be signed by two directors. Both signatures may be either manual, or printed, or stamped. However, one of such signatures may be by a person delegated to this effect by the Board. In such latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without undue delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased by him, and upon application, obtain delivery of definitive share certificates in bearer or registered form.

Payments of dividends will be made to shareholders, in respect of registered shares, at their address in the register of shareholders of the Company (the "Register of Shareholders") and, in respect of bearer shares, upon presentation of the relevant dividend coupons.

All issued shares of the Company, other than bearer shares, shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile, the number of shares held by him and the amount paid in on each such share. Every transfer of a registered share shall be entered in the Register of Shareholders.

Transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant bearer share certificates. Transfer of registered shares shall be effected (a) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and (b), if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine as to the calculation of fractions, be entitled to dividends on a pro rata basis. In the case of bearer shares, only certificates evidencing full shares will be issued.

**Art. 7.** If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated shares certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or for a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the old share certificate.

**Art. 8.** The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body if the holding of shares by such person would result in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any "U.S. person", as defined hereafter, and for such purposes the Company may:

(a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by a U.S. person,

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the Register of Shareholders to furnish it with any representations and warranties or any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not, to what extent and under which circumstances, beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in U.S. persons and,

(c) where it appears to the Company that any U.S. person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares or holds shares in excess of the maximum percentage or would cause the maximum number to be exceeded, or is in breach of its representations and warranties or fails to make such representations and warranties as the Board may require, compulsorily purchase from any such shareholder all or part of the shares held by such shareholder in the following manner:

1. The Company shall serve a notice (hereinafter called the "purchase notice") upon the shareholder appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the purchase price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed as to such shares in the Register of Shareholders.

2. The price at which the shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called "the purchase price") shall be an amount equal to the per share Net Asset Value of shares in the Company, determined in accordance with Article 23 hereof.

3. Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the shareholding confirmation or share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the confirmation or share certificates.

4. The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any U.S. person at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. Person" shall mean a citizen or resident of the United States of America, a partnership organized or existing under the law of any state, territory or possession of the United States of America, or a company organized under the laws of the United States of America or of any state, territory or possession thereof, or any estate or trust, other than an estate or trust whose income derives from sources outside the United States of America and are not included in gross income for purposes of computing United States income tax payable by it. The Board may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

In addition to the foregoing, the Company may restrict the issue and transfer of shares of a class or sub-class to institutional investors within the meaning of article 129 of the 2002 Law ("Institutional Investor(s)"). The Company may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares of a class or sub-class reserved for Institutional Investors until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of shares of a class or sub-class reserved to Institutional Investors is not an Institutional Investor, the Company will convert the relevant shares into shares of a class or sub-class which is not restricted to Institutional Investors (provided that there exists such a class or sub-class with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this article. The Company will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the Register of Shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares of a class or sub-class restricted to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds shares in a class or subclass restricted to Institutional Investors, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board, the other shareholders of the relevant class or sub-class and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Institutional Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting,

on the second Thursday of the month of January at 2 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Special meetings of the holders of shares of any one class or of several classes may be convened to decide on any matters relating to such one or more classes and/or to a variation of their rights.

**Art. 11.** The quorum and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of shareholders of the Company, as well as the class meetings convened to decide on matters which relate exclusively to such classes, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class and regardless of the Net Asset Value per share within its class, is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by telefax or any other electronic means capable of evidencing such proxy form. Such proxy shall be valid for any reconvened meeting unless it is specifically revoked. At the Board's discretion, a shareholder may also participate at any meeting of shareholders by visioconference or any other means of telecommunication allowing to identify such shareholder. Such means must allow the shareholder to effectively act at such meeting of shareholders, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such shareholder.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The Board may determine any other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders and for proxies to be validly taken into consideration.

**Art. 12.** Shareholders will meet upon call by the Board in accordance with the provisions of Luxembourg law.

**Art. 13.** The Company shall be managed by the Board composed of not less than three members; members of the Board need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote and in the manner provided by law, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 14.** The Board chooses from among its members a chairman and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint another director (and, in respect of shareholders' meetings, any other person) as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax or any other electronic means of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or any other electronic means capable of evidencing such proxy another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by telefax message or any other electronic means capable of evidencing such vote.

Directors may also assist at board meetings and board meetings may be held by telephone link or telephone conference, provided that the vote be confirmed in writing.

A director may also participate at any meeting of the board of directors by visioconference or any other means of telecommunication allowing to identify such director. Such means must allow the director to effectively act at such meeting of the board of directors, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such director. Such a board



meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board or to any contractual party.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company, or to any contractual party.

Decisions may also be taken by written resolutions signed by all the directors.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 16.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law, or by the present Articles, to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

The Board shall have the power to act on behalf of the Company in relation to all matters which are not expressly reserved to the shareholders in general meeting by these Articles and shall, without limiting the generality of the foregoing, have the power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to each class and the portfolio relating thereto based on the principle of spreading of risks, subject to such investment restrictions as may be imposed by the 2002 Law and by regulations and as may be determined by the Board.

The Board may decide that investment of the Company be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by law, (ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iii) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing in Eastern and Western Europe, Africa, the American continents, Asia, Australia and Oceania, or dealt in or another market in the countries referred to above, provided that such market is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such admission is secured within one year of the issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations and disclosed in the sales documents of the Company.

The Board of the Company may decide to invest up to one hundred per cent of the total net assets of each class of shares of the Company in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State of the European Union, its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Company, or public international bodies of which one or more of such Member States of the European Union are members, or by any of the Member State of the Organisation for Economic Cooperation and Development, provided that in the case where the Company decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the class concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty per cent of such class' total net assets.

The Board may decide that investments of the Company be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as defined by law and/ or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by article 41 (1) of the 2002 Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives as disclosed in its sales documents.

The Board may decide that investments of a class to be made with the aim to replicate a certain stock or bond index provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority on the basis that it is sufficiently diversified, represents an adequate benchmark for the market to which it refers and is published in an appropriate manner.

The Company will not invest more than 10% of the net assets of any class in undertakings for collective investment as defined in article 41 (1) (e) of the 2002 Law unless otherwise specified for a specific class in the sales documents of the Company.

**Art. 17.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage



in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the Board relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Kempen Capital Management N.V., any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion, unless such "personal interest" is considered to be conflictual according to applicable laws and regulations.

**Art. 18.** The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

**Art. 19.** The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the individual signature of any duly authorized officer of the Company or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the Board.

**Art. 20.** The Company shall appoint an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall carry out the duties prescribed by Article 113 of the 2002 Law. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the next annual general meeting and until its successor is elected.

**Art. 21.** As is more especially prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Company in the minimum amount as disclosed in the sales documents of the Company.

The Redemption Price shall be paid normally within such time limit after the relevant Valuation Date decided by the Board and disclosed in the Company's sales documents or on the date the share certificates (if issued) have been received by the Company, if later, and shall be based on the Net Asset Value per share of the relevant class determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof less an adjustment or charge, including deferred sales charge or redemption charge, if any, as the sales documents may provide.

Any such request must be filed or confirmed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares. The certificate or certificates, if any, for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the Redemption Price may be paid.

Shares redeemed by the Company shall be cancelled.

Any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares into shares of another class based on a conversion formula as determined from time to time by the Board and disclosed in the sales documents of the Company, provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the sales documents.

No redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the Board, be for an amount of less than that of the minimum holding requirement for each registered shareholder as determined from time to time by the Board.

If a redemption or conversion or sale of shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one class below the minimum holding as the Board shall determine from time to time, then such shareholder shall be deemed to have requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his shares of such class.

If on any Valuation Date redemption or conversion requests relate to more than 10% of the shares in issue in respect of a class, the Board may declare that part or all of such requests for redemption or conversions will be deferred on a pro rata basis to the next Valuation Date. Such redemption or conversion requests will be complied with in priority to later requests.

The Company shall not give effect to any transfer of shares in its register as a consequence of which an investor would not meet the minimum holding requirement.

In the event that for a period disclosed in the sales documents of the Company, for any reason, the net assets of a class or sub-class shall be less than the equivalent of 5 million Euro or in case the Board deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the relevant class or subclass, or because it is in the best interests of the relevant shareholders, the Board may redeem all shares of the relevant class or sub-class at a price reflecting the

anticipated realisation and liquidation costs on closing of the relevant class or subclass (as determined by the Board), but with no redemption charge, or may merge that class or sub-class with another class or sub-class of the Company or with another Luxembourg UCITS.

A merger so decided by the Board will be binding on the holders of shares of the relevant class or sub-class upon 30 days' prior notice given to them, during which period shareholders may redeem their shares without redemption charge.

Termination of a class or sub-class by compulsory redemption of all shares or its merger with another class or sub-class of the Company or with another Luxembourg UCITS, in each case for reasons other than those mentioned in the preceding paragraph, may be effected only upon its prior approval by the shareholders of the class or sub-class to be terminated or merged, at a duly convened class or sub-class meeting of the shareholders of such class or subclass which may be validly held without a quorum and decide by a simple majority of the votes cast of the relevant class or sub-class.

In the case of a merger of the Company with a "fonds commun de placement", the decision will be binding only on those shareholders having voted in favour of the merger.

Liquidation proceeds not claimed by the shareholders at the close of the liquidation of a class or sub-class will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited after 30 years.

**Art. 22.** The net asset value of shares (the "Net Asset Value") in the Company shall be determined as to the shares of each class of shares by the Company from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board by regulation may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Date"), provided that in any case where any Valuation Date would fall on a day observed as a holiday by banks in Luxembourg, such Valuation Date shall then be the next bank business day following such holiday. The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any particular class and the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as conversion from and to shares of each class during:

(a) any period when any of the principal markets or stock exchanges on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such class of shares from time to time is quoted or dealt in, is closed including ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

(b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to such class of shares would be impracticable; or

(c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the assets of the concerned class of shares or the current prices or values on any market or stock exchange; or

(d) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such class or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

(e) in case a decision to liquidate the Company or a class hereof on or after the day of publication of the first notice convening the general meeting of shareholders for this purpose.

The Board has the power to suspend the issue, redemption and conversion of shares in one or several classes for any period during which the determination of the Net Asset Value per share of the concerned class(es) is suspended by the Company by virtue of the powers described above. Any subscription, redemption or conversion request made or in abeyance during such a suspension period may be withdrawn by written notice to be received by the Company before the end of such suspension period. Should such withdrawal not be effected, the shares in question shall be issued, redeemed or converted on the first Valuation Date following the termination of the suspension period. Investors who have requested the issue, redemption or conversion of shares shall be informed should such suspension exceed seven days. Notice may also be published in newspapers in the countries where the Company's shares are publicly sold.

The suspension as to any class will have no effect on the calculation of the Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of the shares of any other class.

**Art. 23.** The Net Asset Value of shares of each class of shares in the Company shall be expressed as a per share figure in the currency of the relevant class of shares and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company corresponding to each class of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such class, less its liabilities attributable to such class at the close of business on such date, by the number of shares of the relevant class then outstanding and by rounding the resulting sum to the nearest two decimal places, in the following manner unless otherwise provided for in the sales documents of the Company for a class of shares:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

(a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

(c) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;

(d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

(e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;

(f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, and;

(g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

(h) The value of such assets shall be determined as follows:

1) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

2) The value of securities and/or financial derivative instruments which are quoted or dealt in on any Regulated Market, as defined in the sales document of the Company, is based on the last available price.

3) The value of securities and/or financial derivative instruments dealt in on another regulated market is based on the last available price.

4) In the event that any of the securities held in the portfolio of a class on the relevant day are not quoted or dealt in on any Regulated Market or other regulated market or if, with respect to securities quoted or dealt in on any Regulated Market or dealt in on another regulated market, the price as determined pursuant to subparagraphs 2) or 3) is not representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by an independent competent professional appointed by the Board.

5) Units or shares in open-ended investment funds shall be valued at their last available calculated net asset value.

6) Money market instruments are valued at market value for instruments having, at the moment of their acquisition by the Company, an initial or remaining maturity of more than 12 months. The value of such instruments when not listed or dealt in on any Regulated Market or dealt in on another regulated market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon, and on an amortised cost basis which approximates market value for instruments having, at the moment of their acquisition by the Company, a remaining maturity of 90 days or less;

7) The financial derivative instruments which are not listed on any Regulated Market or traded on any other regulated market shall be subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis in accordance with market practice and verified by an independent competent professional appointed by the Board.

8) The swap transactions will be consistently valued based on a calculation of the net present value of their expected cash flows.

The Company is authorized to apply other adequate valuation principals for the assets of the Company and/or the assets of a given class if the aforesaid valuation methods appear impossible or inappropriate due to extraordinary circumstances or events.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a class will be converted into the reference currency of such class at the rate of exchange determined on the relevant Valuation Date in good faith by or under procedures established by the Board.

In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the Board may take any appropriate measures, such as applying a fair-value pricing methodology to adjust the value of the Company's assets as further described in the sales document of the Company.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all administrative expenses due or accrued including all fees payable to Investment manager, the custodian and any other representatives and agents of the Company the cost of its incorporation and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the cost of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to shareholders, notifications, marketing and advertisement expenses, any infrastructure expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Company;

(c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves if any authorized and approved by the Board and;

(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature. In determining the amount of such liabilities the Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. There shall be established a pool of assets for each class of shares in the following manner:

(a) The proceeds from the issue of each class of shares shall be applied in the books of the Company to the pool of assets established for that class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this article;

(b) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same pool as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

(c) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool;

(d) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated to all the pools in equal parts or, if the amounts so justify, prorata to the Net Asset Values of the relevant classes.

(e) Upon the payment of dividends to the holders of shares in any class of shares, the Net Asset Value of such class of shares shall be reduced by the amount of such dividends.

If there have been created, as more fully described in Article 5 hereof, within the same class of shares two or several sub-classes, the allocation rules set out above shall apply, *mutatis mutandis*, to such sub-classes.

D. For the purpose of this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed under article 21 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Date referred to in this Article, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability the Company;

(b) all investments, cash balances and other assets of the Company not expressed in the currency in which the Net Asset Value of any class is denominated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the asset value of shares and;

(c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

E. Pooling

The Board may invest and manage all or any part of the pools of assets established for two or more classes of shares (hereafter referred to as "Participating Funds") on a pooled basis where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so. Any such enlarged asset pool ("Asset Pool") shall first be formed by transferring to it cash or (subject to the limitations mentioned below) other assets from each of the Participating Funds. Thereafter the directors may from time to time make further transfers to the Asset Pool. They may also transfer assets from the Asset Pool to a Participating Fund, up to the amount of the participation of the Participating Fund concerned. Assets other than cash may be allocated to an Asset Pool only where they are appropriate to the investment sector of the Asset Pool concerned.

The assets of the Asset Pool to which each Participating Fund shall be entitled, shall be determined by reference to the allocations and withdrawals of assets by such Participating Fund and the allocation and withdrawals made on behalf of the other Participating Funds.

Dividends, interests and other distributions of an income nature received in respect of the assets in an Asset Pool will be immediately credited to the Participating Funds, in proportion to their respective entitlements to the assets in the Asset Pool at the time of receipt.

**Art. 24.** Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be based on the Net Asset Value, as herein above defined, for the relevant class of shares increased by such commissions to be decided by the Board in its discretion and disclosed in the sales documents. The price so determined (the "Offer Price") shall be payable within a period as determined by the directors which shall not exceed seven business days after the date on which the Shares were allotted. The Offer Price may, upon approval of the Board, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the Board, consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company.

**Art. 25.** The Company shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the 2002 Law (the "Custodian"). All securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire the Board shall use its best endeavours to find a bank to act as Custodian and upon doing so the Board shall appoint such company to be Custodian in place of the retiring Custodian. The Board may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

**Art. 26.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 October and shall terminate on the 30 September of the following year.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro. When there shall be different classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be translated into Euro and added together for the purpose of the determination of the accounts of the Company.

**Art. 27.** The general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board in respect of each class of shares, determine how the annual profits shall be disposed of. Dividends may include realised and unrealised capital gains after deduction of realised and unrealised capital losses.

Any resolution of a general meeting of shareholders deciding on whether or not dividends are distributed to the shares of any class shall, in addition, be subject to a prior vote, at the majority set forth under article 11, of the shareholders of such class.

Interim dividends may, subject to such further conditions as set forth by law, be paid out on the shares of any class of shares out of the income attributable to the pool of assets relating to such class of shares upon decision of the Board.

The dividends declared will normally be paid in the currency in which the relevant class of shares is expressed or, exceptionally, in such other currency and at such places and times as shall be determined by the Board.

Dividends may further, in respect, of any class of shares, include an allocation from an equalization account which may be maintained in respect of any such class and which, in such event, will, in respect of such class be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

**Art. 28.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion of their holding of shares in such class.

**Art. 29.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject, further to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant class.

**Art. 30.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended as well as to the 2002 Law.

#### *Transitory dispositions*

(1) The first accounting year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 30 September 2010.

(2) The first annual general meeting will be held on Thursday 13 January 2011.

#### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
Kempen Capital Management N.V. . . . . .	EUR 300,000.-	300
TOTAL: . . . . .	EUR 300,000.-	300

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 7,500.-.

#### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *General meeting of shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed directors of the Company for a term expiring at the date of the next annual general meeting:

- Hendrik Luttenberg, Managing Director, Kempen Capital Management N.V., The Netherlands; with professional address at Beethovenstraat 300, 1077 WZ, Amsterdam, The Netherlands,
- Jacques Elvinger, Partner, Elvinger, Hoss & Prussen, Luxembourg, with professional address at 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- Richard Goddard, Associate, The Directors' Office S.A., Luxembourg, with professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.



- Patrick Hermse, Chief Financial Officer, Van Laschot Trust Luxembourg, Luxembourg, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

- John Vaartjes, Operational Manager, Kempen Capital Management N.V., The Netherlands, with professional address at Beethovenstraat 300, 1077 WZ, Amsterdam, The Netherlands.

*Second resolution*

The following have been appointed auditor for a term expiring at the date of the next annual general meeting:

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The registered office of the Company is fixed at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Kempen Capital Management N.V., une société constituée selon le droit en vigueur aux Pays-Bas, ayant son siège social à Beethovenstraat 300, 1077 WZ, Amsterdam (Pays-Bas), représentée par M<sup>e</sup> Joachim Cour, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 avril 2009.

La procuration remise, signée par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société qu'elle entend constituer au Luxembourg comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une "société d'investissement à capital variable" sous la dénomination "KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS" (la "Société").

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts de la Société (les "Statuts"), ainsi qu'il est précisé à l'article 29 ci-après.

**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de tous types et tous autres avoirs autorisés par la loi tels que mentionnés à l'article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2002"), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2002.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure permise par la loi, il peut être transféré dans toute autre municipalité du Grand-Duché du Luxembourg par décision du conseil d'administration (le "Conseil"). Il peut être créé par simple décision du Conseil des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'Etranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'Etranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'Etranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini par l'article 23 des présents statuts. Le capital minimum de la Société sera le montant minimum requis par la Loi de 2002.

Le Conseil est autorisé à tout moment à émettre des actions supplémentaires entièrement libérées, à un prix égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action déterminée conformément à l'article 23 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout directeur de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions pour payer ou recevoir en paiement le prix de telles actions nouvelles.

Ces actions peuvent, au choix du Conseil, appartenir à des catégories différentes et les produits de l'émission des actions de chaque catégorie seront investis, conformément à l'article 3 des présents statuts, dans des titres ou autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou d'obligations à déterminer par le Conseil pour chacune des catégories d'actions.

Le Conseil peut aussi décider de créer à l'intérieur de chaque catégorie d'actions deux ou plusieurs sous-catégories dont les avoirs seront investis en commun d'après la politique d'investissement de la catégorie concernée, mais où une structure spécifique de commission d'émission ou de rachat ou une politique de couverture ou toute autre caractéristique est appliquée à chacune de ces sous-catégories. Si des sous-catégories sont créées, les références à "catégories" dans ces Statuts seront comprises comme des références à "sous-catégories".

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chacune des catégories seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories.

**Art. 6.** La Société a le choix d'émettre des actions nominatives et/ou au porteur. Dans le cas d'actions nominatives, à moins que le Conseil ne décide d'émettre des certificats d'actions, chaque actionnaire recevra une confirmation de sa qualité d'actionnaire.

Si des actions au porteur sont émises, des certificats d'actions seront émis dans les formes à déterminer par le Conseil. Si un actionnaire au porteur demande la conversion de ses certificats en certificats d'une autre forme, le coût de cet échange lui sera mis en compte. Si un actionnaire nominatif désire que plus d'un certificat d'actions soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à charge de l'actionnaire. Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil; en ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix de souscription. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix de souscription le souscripteur deviendra propriétaire des actions et recevra, sur demande, des certificats d'actions au porteur ou sous forme nominative.

Le paiement de dividendes aux actionnaires nominatifs se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires de la Société (le "Registre des Actionnaires") et pour les actions au porteur contre remise du coupon correspondant.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce Registre des Actionnaires doit indiquer le nom de chaque actionnaire en nom, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient et le montant payé pour chacune des actions. Tout transfert: d'actions nominatives sera inscrit au Registre des Actionnaires.

Le transfert d'actions au porteur se fera par la délivrance des certificats d'actions correspondants. Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats ont été émis, par la remise à la Société des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société, et b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire justifiant des pouvoirs requis.

Tout propriétaire d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications de la Société et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également sur le Registre des Actionnaires.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

Si le paiement effectué par un souscripteur aboutit à l'émission de fractions d'actions, cette fraction ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à des dividendes proportionnels. Pour les actions au porteur, uniquement des certificats attestant un nombre entier d'actions seront émis.

**Art. 7.** Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat: sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût



du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre des Actionnaires ou avec la destruction de l'ancien certificat.

**Art. 8.** La Société pourra restreindre ou s'opposer à la propriété d'actions de la Société au profit de toute personne physique ou morale lorsque la détention d'actions par une telle personne pourrait être de nature à enfreindre les lois ou règlements luxembourgeois ou étrangers, ou lorsqu'une telle détention pourrait être préjudiciable à la Société ou à la majorité de ses actionnaires.

Notamment, la Société pourra interdire la propriété d'actions de la Société par des "ressortissants des Etats-Unis d'Amérique", tels que définis ci-après, et à cet effet la Société pourra:

(d) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert auraient ou pourraient avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique,

(e) demander à toute personne figurant au Registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si, dans quelle mesure et dans quelles circonstances, ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique; et

(f) procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions s'il apparaît à la Société qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société, ou détient des actions dépassant le pourcentage maximum, ou provoquerait que le nombre maximum soit dépassé, ou a fourni de faux certificats et garanties ou a omis de fournir les certificats et garanties à déterminer par le Conseil. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des actions devant être rachetées, l'avis de rachat spécifiant les titres à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce montant sera endossable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au Registre des Actionnaires. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis d'achat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du Registre des Actionnaires.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées ("le prix de rachat") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société déterminée conformément à l'article 23 des présents statuts.

3) Le paiement sera effectué au propriétaire des actions sauf en période de restriction de change, et le prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (spécifiée dans l'avis de rachat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise de la confirmation d'actionnariat ou du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise des confirmations ou certificats.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y ait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

(g) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires de la Société, le droit de vote à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

Chaque fois qu'il sera utilisé dans les présents Statuts, le terme "Personnes US" se référera à un citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, à une association constituée ou existant sous les lois d'un quelconque état, territoire ou d'une quelconque possession des Etats-Unis d'Amérique, ou à une société constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de ses états, territoires, possessions, ou à une quelconque succession ou à un quelconque trust autres qu'une succession ou un trust dont les revenus trouvent leur source en dehors des Etats-Unis d'Amérique et n'entrent pas dans les revenus bruts à la base du calcul de l'impôt US sur le revenu dû par ce dernier. Le Conseil peut, de temps en temps, modifier ou clarifier le sens précisé ci-dessus.

De surcroît, la Société pourra restreindre l'émission et le transfert d'action d'une catégorie ou sous-catégorie, aux investisseurs institutionnels au sens de l'Article 129 de la Loi de 2002 ("Investisseurs Institutionnels"). La Société peut discrétionnairement retarder l'acceptation de toute demande de souscription pour les actions d'une catégorie ou d'une sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels jusqu'à ce que la Société ait obtenu des preuves suffisantes de la qualité d'Investisseur Institutionnel du souscripteur. S'il s'avère, à tout moment, qu'un détenteur d'actions d'une catégorie ou d'une sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels, n'est pas un tel Investisseur Institutionnel, la Société convertira les actions concernées en actions d'une catégorie ou sous-catégorie qui n'est pas réservée aux Investisseurs Institutionnels (s'il existe une catégorie ou sous-catégorie avec de telles caractéristiques), ou la Société rachètera obligatoirement les actions concernées selon les dispositions des présents Statuts. La Société refusera de rendre effectif tout transfert d'actions et en conséquent refusera d'inscrire tout transfert dans le Registre des Actionnaires lorsque suite

à un tel transfert les actions d'une catégorie ou sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels, seraient détenues par une personne ne se qualifiant pas comme Investisseur Institutionnel.

En plus des responsabilités découlant de la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas qualifié d'Investisseur Institutionnel et qui détient des actions d'une catégorie ou sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels, devra tenir quitte et indemne la Société, le Conseil, les autres actionnaires de la catégorie ou sous-catégorie concernée et le personnel de la Société pour tout dommage, perte et frais résultant de ou en connexion avec une telle détention lorsque l'actionnaire concerné avait fourni des documents incorrects ou induisant en erreur ou établissant de manière erronée la qualité d'Investisseur Institutionnel, ou encore lorsque ledit actionnaire avait omis de notifier à la Société la perte d'une telle qualité.

**Art. 9.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de janvier à 14 h 00 (heure Luxembourgeoise). Si ce jour est un jour férié bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Des assemblées spéciales des actionnaires d'une ou plusieurs catégories pourront être convoquées en vue de statuer sur des sujets ayant trait à cette ou ces catégories et/ou à une modification de leurs droits.

**Art. 11.** Les quorum et délais requis par la loi régleront la convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, aussi bien que les réunions de catégories d'actions pour des sujets relatifs exclusivement à ces catégories, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action de n'importe quelle catégorie, indépendamment de la Valeur Nette d'Inventaire par action des actions de chaque catégorie, donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par fac-similé une autre personne comme mandataire ou par tout autre moyen électronique capable d'établir ce mandat. Un tel mandat sera valable pour toute assemblée reconvoquée à moins qu'il ne soit spécifiquement révoqué. A la discrétion du Conseil, un actionnaire pourrait aussi participer à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de cet actionnaire. De tels moyens doivent permettre à l'actionnaire d'agir effectivement à de telles assemblées des actionnaires, le déroulement desquelles doit être retransmis d'une manière continue audit actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés. Les votes exprimés ne doivent pas prendre en compte les votes émis en relation avec des actions représentées à l'assemblée, mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au le vote ou se sont abstenus ou ont retourné un vote en blanc ou nul.

Le Conseil peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires aussi bien que par les mandataires pour prendre part à l'assemblée générale afin que les votes soient valablement pris en considération.

**Art. 12.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil conformément aux dispositions du droit luxembourgeois.

**Art. 13.** La Société sera administrée par le Conseil composé de trois membres au moins; les membres du Conseil n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix et de la manière prescrite par la loi un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 14.** Le Conseil choisit parmi ses membres un président et peut élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra désigner également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil, mais en son absence l'assemblée générale ou le Conseil désigneront à la majorité un autre administrateur (et, pour une assemblée générale, toute autre personne), pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil, s'il y a lieu, nommera des employés de la Société dont un administrateur-délégué, un secrétaire, des directeurs-généralx-adjoints, des secrétaires adjoints et autres employés dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les employés n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les employés nommés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par fac-similé ou tout autre moyen électronique. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout administrateur peut assister à une réunion du Conseil en nommant un autre administrateur comme son mandataire par écrit ou par fac-similé ou tout autre moyen électronique capable d'établir ce mandat. Les administrateurs peuvent voter aussi par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique capable d'établir un tel vote.

Les administrateurs peuvent assister aussi aux réunions du Conseil par liaison téléphonique ou par conférence téléphonique, pourvu que leur vote soit confirmé par écrit.

Un administrateur peut aussi participer à toute réunion du Conseil par visioconférence ou par autres moyens de télécommunication permettant l'identification d'un tel administrateur. De tels moyens doivent permettre à l'administrateur d'agir d'une manière effective à de telles réunions du Conseil, le déroulement desquelles doit être retransmis d'une manière continue à cet administrateur. Toute réunion du Conseil tenue par de tels moyens sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des employés de la Société ou à toute autre partie contractuellement liée à la Société.

Les décisions peuvent également être prises par des résolutions écrites signées par tous les administrateurs.

**Art. 15.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assuré la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le Secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 16.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tout acte pour le compte de la Société, qui n'est pas expressément réservé par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires et aura, sans limiter la portée générale de ce qui précède, le pouvoir de déterminer la politique générale et la politique d'investissement pour les investissements relatifs à chaque Compartiment et le portefeuille y relatif, basé sur le principe de la répartition des risques, sous réserve des restrictions d'investissement qui peuvent être imposées par la Loi de 2002 et les réglementations ainsi que par le Conseil.

Le Conseil peut décider que l'investissement de la Société soit fait (i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis ou traités sur un marché réglementé tel que défini par la loi; (ii) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis ou traités sur d'autres marchés réglementés dans un Etat Membre de l'Union Européenne en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public; (iii) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle du pays de l'Europe de l'est et de l'ouest, du continent africain, des continents américains, d'Asie, d'Australie et d'Océanie, ou négociés sur un autre marché dans les pays mentionnés plus haut, prévu que tel marché est régulier, reconnu et ouvert au public; (iv) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission contiennent l'engagement que soit faite une demande d'admission à la cote officielle de toute bourse de valeurs ou autres marchés tels que mentionnés plus haut, et qu'une telle admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission, aussi bien que (v) dans toutes autres valeurs, instruments ou autres actifs tenant compte des restrictions tels que décidés par le Conseil en conformité avec les lois et règlements applicables et mentionnés dans les documents de vente de la Société.

Le Conseil peut décider d'investir jusqu'à cent pour cent des actifs nets totaux de chaque catégorie d'actions de la Société dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales ou par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, par un Etat hors Union Européenne, tel qu'accepté par l'autorité de supervision

luxembourgeoise et mentionné dans les documents de vente de la Société, ou par toute institution internationale de laquelle un ou plusieurs des Etats membres de l'Union européenne sont partie(s), ou par tout Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, pourvu qu'au cas où la Société décide d'utiliser cette possibilité elle doit détenir, pour le compte de la catégorie concernée, des valeurs d'au moins six émissions et les titres de chacune de ces émissions ne doivent pas s'élever à plus de trente pourcent de la Valeur Nette d'Inventaire de cette catégorie.

Le Conseil peut décider d'effectuer les investissements de la Société dans des instruments financiers dérivés, y compris des instruments équivalents permettant un règlement en liquide, qui sont négociés sur un marché réglementé tel que défini par la loi et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré-à-gré, pourvu que, entre autres, le sous-jacent consiste en instruments couverts par l'article 41 (1) de la loi de 2002, des indices financiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou des devises, dans lesquels la Société peut investir conformément à ses objectifs d'investissement tels que décrits dans ses documents de vente.

Le Conseil peut décider que les investissements d'une catégorie soient faits dans le but de répliquer un certain indice d'actions ou d'obligations pourvu que cet index soit reconnu par l'autorité luxembourgeoise de supervision sur la base qu'il est suffisamment diversifié, qu'il constitue un étalon représentatif du marché auquel il se réfère et qu'il fait l'objet d'une publication appropriée.

La Société n'investira pas plus de 10% des actifs nets de n'importe quelle catégorie dans des organismes de placement collectif tel que défini à l'article 41 (1) (e) de la Loi de 2002 sauf si prévu autrement pour une catégorie déterminée dans les documents de vente de la Société.

**Art. 17.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Ce paragraphe ne sera pas applicable lorsque la décision du Conseil concerne des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase, qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec Kempen Capital Management N.V., ses filiales ou sociétés affiliées ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil pourra déterminer tant qu'un tel "intérêt personnel" n'est pas en conflit avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**Art. 18.** La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou administration fautive.

**Art. 19.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un directeur ou fondé de pouvoir de la Société autorisé à cet effet, ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil.

**Art. 20.** La Société désignera un réviseur d'entreprise agréé qui remplira les fonctions prescrites par l'article 113 de la Loi de 2002. Le réviseur d'entreprise agréé devra être élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour un terme prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

**Art. 21.** Selon les dispositions prescrites ci-après, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment dans les seules limites prévues par la loi.

Tout actionnaire peut demander à tout moment le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société au montant minimum tel que prévu dans les documents de vente de la Société.

Le Prix de Rachat sera payé normalement endéans le délais suivant le Jour d'Evaluation applicable décidé par le Conseil et publié dans les documents de vente de la Société, ou au jour de réception par la Société des certificats d'actions (s'il y a lieu), et sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire d'une action de la catégorie en question, déterminée conformément

aux dispositions de l'article 23 des présents Statuts moins un ajustement ou charge, la charge de vente différée ou la charge de rachat, toutes, telles que prévues par les documents de vente.

Toute demande devra être déposée ou confirmée par écrit de la part de l'actionnaire au siège de la Société à Luxembourg ou auprès de toute autre personne ou société désignée par la Société en tant qu'agent pour le rachat d'actions. La Société, ou son agent désigné à cet effet, devra être en possession du ou des certificat (s), le cas échéant, des actions en bonne et due forme, accompagné (s) d'une preuve valable de transfert ou de cession, avant qu'elle ne procède au paiement du Prix de Rachat.

Les actions rachetées par la Société seront annulées.

Tout actionnaire pourra demander la conversion de ses actions en tout ou en partie en des actions d'une autre catégorie, conformément à la formule de conversion telle que stipulée de temps à autre par le Conseil et publiée dans les documents de vente de la Société, étant entendu que le Conseil pourra imposer toutes restrictions relatives entre autres à la fréquence de conversion, et rendre la conversion sujette au paiement des frais, tels que fixés et publiés dans le prospectus le plus récent.

Aucune conversion ni rachat par un seul actionnaire ne peut, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Conseil, se faire pour un montant moindre que la détention minimale requise pour chaque actionnaire et tel que déterminé te temps à autre par le Conseil.

Si le rachat ou la conversion ou la vente des actions réduit la valeur de la détention d'un seul actionnaire des actions d'une catégorie en dessous du minimum de détention, tel que déterminé par le Conseil de temps à autre, alors cet actionnaire sera obligé de demander le rachat ou la conversion, selon le cas, de toutes ses actions de cette catégorie.

Si à une date d'évaluation donnée, des demandes de rachat ou de conversion portent sur plus de 10% des actions émises pour une classe donnée, le Conseil peut décider de reporter au pro rata tout ou partie de ces demandes de rachats ou de la conversion de ces actions à la prochaine date d'évaluation. De telles demandes de rachat ou de conversion seront traitées prioritairement à toute demande subséquente. La Société ne donnera pas effet à un transfert d'actions dans son Registre des Actionnaires qui pourrait conduire l'investisseur à ne pas remplir les conditions de détention minimales.

Dans l'hypothèse où pendant une période telle que publiée dans les documents de vente de la Société, pour quelque raison que ce soit, la Valeur Nette d'Inventaire d'une catégorie ou d'une sous-catégorie s'avérait inférieure à l'équivalent de 5 millions d'Euro, ou au cas où le Conseil l'estimerait approprié étant donné les changements dans la situation économique ou politique affectant la catégorie ou sous-catégorie concernée, ou au cas où cela serait dans le meilleur intérêt des actionnaires concernés, le Conseil pourra racheter toutes les actions de la catégorie ou sous-catégorie concernée, à un prix tenant compte des frais de réalisation anticipée et de liquidation lors de la clôture de la catégorie ou sous-catégorie concernée (de la manière déterminée par le Conseil), mais sans commission de rachat, ou peut fusionner cette catégorie ou sous-catégorie avec une autre catégorie ou sous-catégorie de la Société ou avec un autre OPCVM luxembourgeois.

Une fusion ainsi décidée par le Conseil sera opposable aux porteurs d'actions de la catégorie ou sous-catégorie concernée après l'écoulement d'un préavis de trente jours durant lequel les actionnaires peuvent faire racheter leurs actions sans commission de rachat.

La fermeture d'une catégorie ou sous-catégorie par un rachat obligatoire de toutes les actions ou par une fusion avec une autre catégorie ou sous-catégorie de la Société ou avec un autre OPCVM luxembourgeois, dans chaque cas pour des raisons autres que celles mentionnées dans le paragraphe précédent, peut être effectuée seulement après l'accord préalable des actionnaires de la catégorie ou sous-catégorie concernée, lors d'une assemblée qui peut être tenue valablement sans quorum et de décider à la majorité simple des actionnaires.

Dans l'hypothèse d'une fusion de la Société avec un fonds commun de placement, la décision sera opposable uniquement aux actionnaires ayant voté en faveur de la fusion.

Les produits de liquidation non réclamés par les actionnaires au moment de la clôture de la liquidation d'une catégorie ou sous-catégorie seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront prescrits après trente années.

**Art. 22.** La valeur nette d'inventaire des actions de la Société (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera déterminée, pour les actions de chaque catégorie d'actions, périodiquement, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le Conseil le déterminera (le jour de la détermination de la valeur nette des avoirs est désigné dans les présents statuts comme "date d'évaluation"), étant entendu que si une telle date d'évaluation était un jour considéré comme férié par les banques à Luxembourg, cette date d'évaluation serait reportée au jour ouvrable suivant le jour férié. La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de n'importe quelles catégories d'actions, l'émission et le rachat des actions de cette catégorie, ainsi que la conversion à partir de ces actions et en ces actions:

(h) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses ou l'un des principaux marchés auxquels une partie substantielle des investissements correspondant à une catégorie d'actions de la Société est cotée ou négociée, est fermée notamment pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

(i) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas évaluer ou disposer des avoirs correspondant à une catégorie d'actions; ou



(j) lorsque les moyens de communication qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des avoirs correspondant à la catégorie d'actions ou les cours en bourse ou la valeur de tout autre marché sont hors de service;

(k) lors de toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements sur le rachat d'actions d'une catégorie donnée ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent dans l'opinion du Conseil être effectués à des taux de change normaux; ou

(l) en cas de décision de liquider la Société ou une des catégories, au jour ou après le jour de la publication du premier avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires à ces fins.

Le Conseil a le pouvoir de suspendre l'émission, le rachat ou la conversion des actions d'une ou plusieurs catégories à tout moment lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action de la (des) catégorie(s) concernée(s) est suspendu par la Société en vertu des pouvoirs décrits ci-avant. Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion faite ou pendant durant une telle période de suspension peut être annulée par demande écrite adressée à la Société avant la fin de cette période de suspension. Si une telle demande d'annulation n'est pas faite, les actions en question seront émises, rachetées ou converties en date de la première journée d'évaluation suivant la clôture de la période de suspension. Les investisseurs ayant demandé l'émission, le rachat ou la conversion d'actions seront informés si une telle suspension excède une période de sept jours. Un avis pourra aussi être publié dans les journaux des pays où les actions de la Société sont commercialisées auprès du public.

La suspension relative à une quelconque catégorie restera sans effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et sur l'émission, le rachat et la conversion d'actions d'une quelconque autre catégorie d'actions.

**Art. 23.** La Valeur Nette d'Inventaire des actions, pour chaque catégorie d'actions de la Société, s'exprimera par un chiffre par action dans la monnaie de la catégorie d'actions concernée et sera déterminée à chaque date d'évaluation, en divisant les avoirs nets de la Société correspondant à chaque catégorie d'actions, constitués par les avoirs de la Société correspondant à cette catégorie d'actions moins les engagements attribuables à cette catégorie d'actions lors de la fermeture des bureaux à cette date, par le nombre d'actions en circulation dans cette catégorie d'actions, le prix ainsi obtenu étant arrondi aux deux décimales près les plus proches de la manière suivante et à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les documents de vente de la Société pour une certaine catégorie d'actions donnée:

A. Les avoirs de la Société comprendront:

(m) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(n) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

(o) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

(p) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);

(q) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(r) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties;

(s) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

(h) la valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

2) La valeur de toutes les valeurs mobilières et/ou instruments financiers dérivés qui sont cotées ou négociées sur un marché réglementé (un "Regulated Market" tel que défini dans les documents de vente de la Société et ci-après un "Marché Réglementé") sera déterminée suivant le dernier cours disponible.

3) La valeur de toutes les valeurs mobilières et/ou des instruments financiers dérivés qui sont négociés sur un autre marché réglementé sera déterminée suivant le dernier cours disponible.

4) Dans la mesure où les valeurs mobilières en portefeuille au jour d'évaluation ne sont cotées ou négociées ni sur un Marché Réglementé ou autre marché réglementé ou au cas où, pour des valeurs cotées et négociées sur un Marché Réglementé ou un autre marché réglementé, le prix déterminé suivant alinéas 2) et 3) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, l'évaluation se base sur la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi par un professionnel compétent et indépendant nommé par le Conseil.

5) Les actions ou parts de fonds d'investissement sous-jacents de type ouvert seront évaluées à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire calculées disponibles.

6) Les instruments du marché monétaire seront évalués:

- à leur valeur de marché pour les instruments qui ont, au moment de leur acquisition par la Société, une maturité initiale ou résiduelle supérieure à 12 mois. La valeur de ces instruments lorsqu'ils ne sont ni cotés ni négociés sur un Marché Réglementé ou autre marché réglementé et disposent d'une maturité résiduelle inférieure à 12 mois mais supérieure à 90 jours, sera considérée comme étant leur valeur nominale, avec tous les intérêts accrus afférents, et

- sur une base de coûts amortis se rapprochant de leur valeur de marché pour les instruments qui ont, au moment de leur acquisition par la Société, une maturité résiduelle de moins de 90 jours.

7) La valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur un Marché Réglementé ou négociés sur un autre marché réglementé sera déterminée quotidiennement d'une manière fiable et vérifiable conformément à la pratique du marché et vérifiée par un professionnel indépendant et compétent nommé par le Conseil.

8) Les transactions "Swap" seront évaluées sur base du calcul de la valeur nette actuelle de leurs flux de liquidités escomptés.

La Société peut appliquer d'autres principes d'évaluation appropriés des avoirs de la Société et/ou des avoirs d'une catégorie donnée s'il est impossible d'appliquer les méthodes de calcul susmentionnées ou si ces méthodes sont inappropriées en raison de circonstances ou d'événements extraordinaire.

La valeur des avoirs et du passif libellés dans une devise autre que la devise de référence d'une catégorie d'actions sera convertie dans la devise de référence de cette catégorie à la valeur d'échange déterminée de bonne foi au jour d'évaluation applicable par ou selon les procédures déterminées par le Conseil.

Dans les circonstances où les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifient (notamment pour éviter les pratiques de market timing), le Conseil peut prendre toutes autres mesures appropriées, telles qu'une méthodologie d'évaluation pour ajuster la valeur des avoirs de la Société, tel que plus amplement décrit dans les documents de vente de la Société.

B. Le passif de la Société sera censé inclure:

(b) tous les frais administratifs échus ou accrus, y inclus toutes les redevances dues au conseiller en investissement, à la banque dépositaire et à tous autres représentants et agents de la Société, les frais de constitution et d'enregistrement auprès des autorités de contrôle, de même que les frais et dépenses juridiques, de contrôle, de gestion, de dépôt, d'agent payeur et de représentation de l'administration de la Société et de son administration centrale, les frais des publications légales, des prospectus, rapports financiers et autres documents mis à la disposition des actionnaires, notifications, les frais de marketing et de publicité raisonnables, toutes dépenses d'infrastructure et, de façon générale, tous autres frais découlant de l'administration de la Société;

(c) toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le jour d'évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a, ou aura droit;

(d) d'une réserve appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au jour d'évaluation et fixée par le Conseil et d'autres réserves autorisées ou, approuvées par le Conseil;

(e) toutes autres obligations de la Société de quelque nature que ce soit. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Il sera établi pour chaque catégorie d'actions une masse d'avoirs de la manière suivante:

(f) les produits résultant de l'émission des actions de chaque catégorie d'actions seront attribués, dans les livres de la Société, à la masse des avoirs établie pour cette catégorie d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette catégorie d'actions seront attribués à cette masse d'avoirs conformément aux dispositions du présent article;

(g) si un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il découlait et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet avoir appartient;

(h) lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question;

(i) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un pool déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les pools à valeur égale ou, si le montant le justifie, au prorata de la Valeur Nette d'Inventaire des catégories d'actions concernées;

(j) à la date du paiement des dividendes aux détenteurs d'actions d'une catégorie d'actions, la Valeur Nette d'Inventaire de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces dividendes.

Si, tel que décrit à l'Article 5 ci-avant, il a été créé à l'intérieur de la même catégorie d'actions, deux ou plusieurs sous-catégories d'actions, les règles d'attribution, ci-avant énoncées, seront applicables mutatis mutandis à ces sous-catégories.

D. Pour les besoins de cet article



(k) chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article 21 ci-avant, sera considéré comme action émise et existante jusqu'après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation s'appliquant au rachat de telle action et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme engagement de la Société;

(l) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société qui ne sont pas exprimés dans la monnaie dans laquelle la valeur nette des différentes séries sont exprimées seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions et

(m) effet sera donné à la date d'évaluation à tout achat ou vente de valeurs mobilières contractés par la Société à la date d'Évaluation, dans la mesure du possible.

#### E. Pooling

Le Conseil peut décider d'investir et de gérer tout ou partie des masses d'avoirs établies pour deux ou plusieurs catégories d'actions (ci-après "catégories participantes") en commun, si cela est approprié eu égard aux secteurs d'investissement respectifs. Toute masse d'avoirs élargie ("pool") sera initialement formée par le transfert d'espèces ou (sous réserve des limitations ci-après énumérées) d'autres avoirs de chacune des catégories participantes. Après, le Conseil peut, de temps en temps, effectuer d'autres transferts au pool. Il peut aussi transférer des avoirs du pool à chaque catégorie participante, jusqu'à hauteur du montant de la participation de la catégorie participante concernée. Les avoirs autres que les espèces ne peuvent être alloués à un pool seulement si cela est approprié eu égard au secteur d'investissement du pool concerné.

Les avoirs du pool auxquels chaque catégorie participante a droit seront déterminés par référence aux attributions et retraits d'avoirs par cette catégorie participante et les attributions et retraits faits pour le compte des autres catégories participantes.

Les dividendes, intérêts et autres distributions, ayant un caractère de revenu et reçues en relation avec les avoirs d'un pool seront immédiatement crédités aux catégories participantes en proportion de leurs droits sur les avoirs du pool au moment de la réception.

**Art. 24.** Chaque fois que la Société offrira des actions en souscription, le prix par action auquel ces actions seront offertes et vendues sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire, telle que définie ci-avant, pour la catégorie d'actions en question, majorée des commissions qui pourront être décidées par le Conseil à sa discrétion et publiées dans les documents de vente. Le prix ainsi déterminé (le "Prix d'Emission") sera payable dans un délai à fixer par le Conseil, lequel ne pourra pas excéder sept jours ouvrables à compter de la date d'attribution des actions. Sous réserve de l'approbation du Conseil et du respect de toutes lois applicables, en particulier en ce qui concerne un rapport spécial de vérification confirmant la valeur de tous les apports en nature, le Prix d'Emission pourra être payé en apportant dans la Société des valeurs mobilières jugées acceptables par le Conseil, compatibles avec la politique d'investissement et les restrictions d'investissement de la Société.

**Art. 25.** La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque qui doit satisfaire aux exigences de la Loi de 2002 ("le Dépositaire"). Toutes les valeurs mobilières et espèces de la Société seront détenues par ou pour compte du Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait démissionner, le Conseil utilisera tous ses efforts pour trouver une banque pour agir comme dépositaire et les administrateurs désigneront ainsi cette société comme Dépositaire à la place du Dépositaire démissionnaire. Les administrateurs pourront mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourront pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné à titre de Dépositaire conformément à cette disposition et agira à la place.

**Art. 26.** L'exercice social de la Société commencera le premier octobre et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

Les comptes de la Société seront exprimés en Euro. Au cas où il existera différentes catégories d'actions, telles que prévues à l'article cinq des présents statuts, et si les comptes de ces catégories sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en Euro et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.

**Art. 27.** L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du Conseil pour chaque catégorie d'actions, de l'usage à faire du solde du bénéfice annuel. Les dividendes peuvent inclure des gains de capital réalisés et non réalisés après déduction des pertes de capital réalisées et non réalisées.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la distribution de dividendes aux actions d'une catégorie d'actions, devra être préalablement approuvée par les actionnaires de cette catégorie d'actions votant à la même majorité qu'indiquée à l'article 11.

Dans les limites prévues par la loi, des dividendes intérimaires peuvent être payés pour les actions d'une catégorie d'actions à partir du revenu attribuable à la masse des avoirs correspondant à cette catégorie d'actions par décision du Conseil. Les dividendes déclarés seront payés en règle générale dans la monnaie d'expression de la catégorie d'actions en question ou, exceptionnellement, en toute autre monnaie et en tout autre lieu et temps tels que décidés par le Conseil.

Les dividendes peuvent en outre, pour chaque catégorie d'actions, comprendre un prélèvement sur un compte d'égalisation qui pourra être institué pour une catégorie ainsi déterminée et qui, dans ce cas, et pour la catégorie dont s'agit,

sera crédité à la suite de l'émission d'actions et débité à la suite du rachat d'actions, et ce pour un montant qui sera calculé sur base de la part des revenus accumulés qui correspondrait à ces actions.

**Art. 28.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque série d'actions sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque catégorie d'actions en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette catégorie.

**Art. 29.** Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une catégorie d'actions par rapport à ceux des autres catégories d'actions sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ces catégories d'actions.

**Art. 30.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la Loi de 2002.

#### *Dispositions transitoires*

(1) Le premier exercice comptable commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 30 septembre 2010.

(2) La première assemblée générale annuelle se tiendra le Jeudi 13 Janvier 2011.

#### *Souscription et Paiement*

Le souscripteur a souscrit le nombre d'actions et a libéré en espèces les montants indiqués ci-après:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions
Kempen Capital Management N.V. . . . . .	EUR 300.000,-	300
TOTAL . . . . .	EUR 300.000,-	300

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à EUR 7.500,-.

#### *Constataions*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

La personne sus-indiquée, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société pour un terme prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle:

- Hendrik Luttenberg, président du conseil d'administration, Kempen Capital Management N.V., Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Beethovenstraat 300, NL-1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas;
- Jacques Elvinger, Associé, Elvinger, Hoss & Prussen, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Richard Goddard, Collaborateur, The Directors' Office S.A., Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- Patrick Hermse, Directeur financier, Van Lanschot Trust Luxembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;
- John Vaartjes, Directeur des opérations, Kempen Capital Management N.V., Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Beethovenstraat 300, NL-1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas.

#### *Deuxième résolution*

A été nommée réviseur d'entreprises pour un terme prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle: Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et adresse, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. COUR, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16607. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quatre mai de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009056621/242/1205.

(090067808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**Lony Finance & Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.643.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 11 mai 2009:*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer au fonction d'administrateur de catégorie A de la société avec effet immédiat, Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 54 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2014.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting, R.C.S. Luxembourg B 102.188, avec siège à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de L'administrateur suivant:

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

LONY FINANCE & INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058510/30.

(090067913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**Betxtrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 115.101.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 27 avril 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. Ré-élection de M. Björn NILSSON comme administrateur au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

2. Ré-élection de M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

3. Ré-élection de MODERN TREUHAND S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on April 27<sup>th</sup>, 2009, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Björn NILSSON as director of the company until the next annual general meeting.
2. To re-elect Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as directors of the company until the next annual general meeting.
3. To re-elect MODERN TREUHAND S.A., situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

Référence de publication: 2009058270/24.

(090068003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

**Greisendall Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 97.526.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 21 avril 2009 que:

- Ont été renommés aux fonctions d'administrateurs de la société:

\* Monsieur Robert SERVAIS, résidant à B- 6670 GOUVY, 12, rue d'Houffalize;

\* Monsieur Jean Pierre VIELLEVOYE, résidant à B- 4870 TROOZ, 6, rue des Bruyères;

\* Maître Charles DURO, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

- A été renommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

\* la société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009058196/317/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

**SWC Overseas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.560.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 11 mai 2009:*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer au fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat, Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), demeurant professionnellement au 54 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2013.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting S.A., R.C.S. Luxembourg B 102.188, avec siège à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

SWC OVERSEAS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058509/31.

(090067919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**Sherbrooke Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.146.

—  
*Extrait des résolutions des associés de la société*

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

L'acceptation de la démission avec effet au 5 mai 2009 de Belvaux Nominees Limited, comme gérant de la société.

La confirmation de la nomination avec effet au 5 mai 2009 de SHRM Corporate Services Sàrl, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 5 mai 2009 de:

- Finsbury Corporate Services Limited

- SHRM Corporate Services Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

*Domiciliaire de sociétés*

Signature

Référence de publication: 2009059518/21.

(090068632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Second Euro Industrial Unna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.604.250,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.400.

—  
*Extrait des résolutions par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> avril 2009*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique que:

- les gérants ont proposé et l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, roue d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

*Pour Second Euro Industrial Unna S.à r.l.*

SGG S.A.

Signatures

*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2009058519/18.

(090067604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---